

roide, que l'on a éprouvé de la difficulté à le déshabiller ; que les mains étaient crispées et les orteils retractés en arrière.

Ne voilà-t-il pas, Messieurs les Jurés, une série de symptômes qui appartient à l'empoisonnement par la strychnine ?

Mais la Défense prétend qu'ils ne se rencontrent pas tous : qu'ils ne sont pas en nombre suffisant pour faire conclure à l'empoisonnement, surtout que l'absence de quelques symptômes essentiels à la strychnine repousse la supposition de l'empoisonnement. Elle soutient en outre que les symptômes décrits par les témoins ne sont pas particuliers à la strychnine, mais qu'ils peuvent se rencontrer dans d'autres maladies.

Ce sont ces prétentions de la Défense qu'il faut maintenant apprécier.

Avant de discuter les moyens respectifs de la Couronne et de la Défense au sujet de ces symptômes, il convient cependant de fixer nos idées sur un point que présente incidemment la ressemblance des phénomènes remarqués dans les maladies du 22 et du 31 Décembre. Les témoins médicaux de la Couronne concluent à la parfaite identité de ces deux maladies et un seul témoin de la Défense a soulevé un doute à cet égard.

Il me semble pourtant difficile d'accueillir ce doute, et je crois que vous viendrez à la conclusion qu'à quelque cause que l'on doive attribuer les deux maladies, cette cause est la même, si les symptômes l'ont aussi été.

La Défense soutient que la preuve de la couronne n'a point révélé l'empoisonnement par la strychnine, parce que les symptômes remarqués ne sont pas ceux de ce poison. Et l'un de ces témoins médicaux a prétendu que l'on ne peut attacher de foi à la description des symptômes, parce que les témoins qui en ont déposé, ne sont pas des hommes de l'art.

Je ne puis donner crédit à cette prétention. Je crois que, quelque étrangers que soient des témoins à la science médicale, quelque grande même que soit leur ignorance des lettres, s'ils sont doués d'une dose d'intelligence suffisante pour déposer en justice, leur témoignage doit être cru et peut servir de base à une opinion médicale. Exclure un témoi-